

Conseil municipal du 12 décembre 2014

Compte Rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Bernard THIEN, Fabrice LABOURÉ, Serge DUMAS

MEMBRES ABSENTS : Lucien BATTANDIER, Ingrid MEUNIER, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- le compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2014

Subventions aux associations hors communes et canton

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de :

- 100 € à l'association AFSEP (association française des sclérosés en plaque)
- 100 € à l'association « Le Père Noël du Lundi »
- 100 € à la Croix Rouge française

Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que suite au Procès-Verbal de carence concernant des impayés sur les budgets commune et assainissement, il convient de délibérer pour l'admission ou non en non-valeur des sommes dues.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal convient d'admettre en non-valeur certaines créances et d'en refuser d'autres.

Délégation au centre de gestion de la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat de groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents

Le conseil municipal délègue le Centre de Gestion de la Loire afin de négocier un contrat de groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui couvre les obligations statutaires des agents.

Regroupement des Intercommunalités

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les deux hypothèses qui semblent se profiler quant à l'évolution du schéma départemental de coopération intercommunal :

- Regroupement de la Communauté de communes du Pays d'Urfé (CCPU) avec la Communauté de Communes des Val d'Aix et Isable (CCAI), la Communauté de Communes du pays entre Loire et Rhône (COPLER) et la Communauté de Communes de Balbigny.
- Intégration à Grand Roanne Agglomération

Après en avoir discuté et délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce en faveur du regroupement de la CCPU avec la CCVAI, La COPLER et la Communauté de Communes de Balbigny.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe de l'acquisition et de la mise en place d'un défibrillateur sur la façade du Point com.

Il est convenu que le club de foot puisse le transporter au stade de Champoly à l'occasion des matchs. Il pourra également être mis à disposition lors de certaines manifestations à la salle des fêtes.

Une session de formation sera organisée en début d'année (25 personnes)

Séance levée à 18 h 30

Le Maire
Daniel PEROTTI